



Fête de la Sioule ! – dimanche 7 juillet 2024

Concours et défilé de radeaux à l'île de la Ronde

Règlement

Le comité organisateur

La commune de Saint-Pourçain-sur-Sioule et le Sporting Club Général Saint-Pourcinois sont les organisateurs du concours et défilé de radeaux qui se déroulera sur la Sioule à l'occasion de « La Sioule en Fête ! » le dimanche 7 juillet 2024 à 15h.

Les équipes

Chaque participant doit avoir au moins 15 ans (pour les mineurs, une décharge parentale sera exigée), attester savoir nager 25 mètres et porter des chaussures fermées. Un gilet d'aide à la flottaison sera fourni à chaque participant par le comité organisateur.

Les radeaux

Les participants doivent construire leur radeau avant le jour du concours. Les radeaux ont pour vocation à transporter, soit une personne, soit deux personnes, à leur bord.

Tous les matériaux devront être issus le plus possible de produits recyclés et sans produits polluants.

Les radeaux devront être proposés à la validation du comité organisateur à 14h pour avoir le départ dans les meilleures conditions.

Les embarcations devront être recupérer obligatoirement en cas de naufrage lors de la course. Les embarcations ne devront pas avoir de moteur.

Il est interdit de mettre à l'eau le radeau avant l'accord du comité organisateur de l'épreuve.

L'épreuve

La mise à l'eau se fera à l'île de la Ronde vers 14h45, les départs se feront par vague en fonction du nombre total de participants. L'épreuve chronométrée consiste à parcourir une distance d'environ 100m. L'arrivée n'est officialisée qu'au moment où l'embarcation a passé entièrement la ligne matérialisée par des bouées.

Pour la sécurité, les départs se feront par 5 radeaux (tirage au sort, le jour du concours).

Les participants n'ont aucun droit de toucher volontairement les autres embarcations.

Il est rappelé que la baignade est interdite dans la Sioule. En cas de chute dans l'eau lors de la course, il est recommandé de se doucher dès que possible.

Divers

Le comité organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve s'il estime que les conditions de sécurité ne sont pas réunies ou si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant.

Les inscriptions sont gratuites et devront être reçues par le comité organisateur au plus tard le 5 juillet 2025 (un bulletin d'inscription par participant).

Après l'épreuve, les radeaux devront être mis hors de l'eau et devront être évacués par les participants sans laisser de matériaux sur le site.

Le comité organisateur se réserve le droit de refuser l'accès à l'épreuve aux embarcations pour lesquelles les participants ne respecteraient pas le présent règlement. Le comité organisateur est garant du bon déroulement de l'épreuve et pourra à tout moment pénaliser ou disqualifier un participant qui enfreint le règlement. Tout litige relevant d'une situation imprévue par le présent règlement sera évalué sur place par le comité organisateur.

Droits d'utilisations de l'image

Les participants autorisent les organisateurs à prendre, utiliser, reproduire et publier sur tous supports (internet, revues, presse, etc...) les photographies et les enregistrements vidéo et audio qui seraient réalisés dans le cadre des activités lors de « La Sioule en Fête ! » et sur lesquels figure le participant, sans que cela occasionne une demande de rémunération ou d'indemnisation de ma part.

La notation

La notation des radeaux s'effectue par un jury selon 4 critères, chacun noté sur 10 points :

- Originalité et qualité de la décoration
- Les matériaux utilisés (provenant principalement du recyclage)
- La convivialité et l'état d'esprit
- La rapidité de traversée du parcours

Les lots

Tous les participants gagneront le droit de s'amuser, d'amuser le public. Les meilleurs participants recevront un lot.